

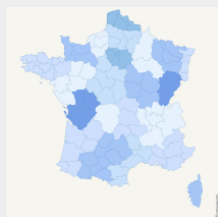

[ACCUEIL](#)
[QU'EST-CE QU'UN CECOS](#)
[LA FÉDÉRATION DES CECOS](#)
[RECHERCHES](#)
[DOCUMENTS](#)
[CONTACT](#)

## Recherche

## Questions récentes

- [Démarches pour un don de sperme](#)
- [Confidentialité](#)
- [Samedi matin](#)
- [Premier contact avec un Cecos](#)
- [Frais de déplacement](#)
- [Voir toutes les Questions](#)

## Annuaire


[Trouver un Cecos >>>](#)

## Newsletter Cecos

Tenez-vous au courant de nos dernières actualités !

Courriel \*



[Publications précédentes](#)



[Accueil](#) » [Qu'est-ce qu'un Cecos](#) » [Les dons](#) » [Le don d'ovocytes](#)

## Le don d'ovocytes

VOUS AIMEZ LA VIE ... AIDEZ A LA DONNER

**Avoir un enfant semble une chose simple....**

**Pourtant, les obstacles sont nombreux, voire infranchissables pour certains couples.**

**La stérilité touche aussi souvent l'homme que la femme.**

**Quelquefois des traitements sont possibles...**

**Quand ce n'est pas le cas, d'autres solutions existent : certains couples adoptent, d'autres choisissent d'avoir un enfant à l'aide d'un don de sperme ou d'ovocytes. Ils sont plus de 3000 à s'adresser chaque année dans les CECOS. Prés de 50 000 enfants sont nés grâce à l'aide de spermatozoïdes de donneurs**

### Pourquoi faire un don de gamètes ?

Pour certains couples concevoir un enfant est parfois difficile.

Le don de gamètes est destiné à des couples hétérosexuels ne pouvant pas avoir d'enfant, soit parce que l'homme n'a pas de spermatozoïdes, soit parce que la femme ne produit pas d'ovocytes, soit parcequ'ils ont été détruits par un traitement médicale (par exemple : certains traitements du cancer). Il peut également être destiné à des couples lorsque qu'il existe un risque important de transmettre une maladie grave à leur enfant, ou à certains couples en échec d'Assistance Médicale à la Procréation intraconjugale.

### Ce que dit la LOI

*Lois n° 94-653 du 29 juillet 1994, 2004-800 du 6 août 2004 et 2011-814 du 7 juillet 2011*

*« L'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à la demande parentale d'un couple.*

*Elle a pour objet de remédier à l'infertilité dont le caractère pathologique a été médicalement diagnostiqué. Elle peut aussi avoir pour objet d'éviter la transmission à l'enfant d'une maladie d'une particulière gravité.*

*L'homme et la femme formant le couple doivent être vivants, en âge de procréer »*

<http://www.legifrance.gouv.fr>

- [Qu'est ce qu'un ovocyte ?](#)
- [Qui peut être donneuse d'ovocytes ?](#)

- [Quelles sont les conditions du don d'ovocyte ?](#)
- [Quels sont les examens médicaux pratiqués chez la donneuse ?](#)

### Qu'est ce qu'un ovocyte ?

- L'ovocyte est la cellule reproductrice destinée à être fécondée par un spermatozoïde. Elle transmet la moitié du patrimoine génétique du futur embryon. Il y a environ 1 Million d'ovocytes en réserve dans les ovaires de la petite fille à la naissance.
- A partir de la puberté, à chaque cycle, plusieurs centaines de ces ovocytes débutent leur maturation, mais un seul poursuivra son évolution jusqu'à l'ovulation où il sera expulsé de l'ovaire et capté par la trompe utérine pour y être fécondé.
- Avec un traitement spécifique de stimulation de l'ovulation, il est possible d'amener en même temps jusqu'à maturation finale plusieurs ovocytes, qui pourront être recueillis, par ponction des ovaires une heure avant leur ovulation présumée.
- Les ovocytes se trouvent dans des follicules, qui sont des petits « kystes » présents sur l'ovaire et qui vont grossir au moment de l'ovulation pour atteindre 15 à 20 mm de diamètre.
- Les ovocytes qui sont ainsi stimulés sont les ovocytes qui avaient déjà commencé leur maturation mais qui spontanément auraient arrêté leur évolution. La stimulation de l'ovulation n'intervient donc pas sur les ovocytes de la réserve ovarienne et ne diminue donc pas la fertilité ultérieure de la donneuse.

[Retour au sommaire](#)

### Qui peut être donneuse d'ovocytes ?

- **Etre âgée de moins de 37 ans** : à partir de 37ans, la fertilité de la femme diminue et les risques d'anomalies génétiques augmentent
- **Avoir l'accord de son compagnon si la femme vit en couple.**
- **Etre en bonne santé**

**La loi de bioéthique de 2011 a ouvert la possibilité du don de gamètes (ovocytes et spermatozoïdes) aux personnes n'ayant pas procréé.** C'est désormais possible depuis la parution des textes d'application de la loi en janvier 2016 .

**La donneuse d'ovocytes de n'ayant pas eu d'enfant a la possibilité de conserver ses ovocytes pour une utilisation ultérieure dans le cadre réglementaire de l'Assistance Médicale à la Procréation. Les conditions de conservation autologues sont clairement décrites par la loi et la conservation des ovocytes peut ne pas être possible.**

**Ce que dit la Loi :**

**Art. L.1244-2 (loi n°2004-800 du 6 août 2004)** - " *Son consentement et, s'il fait partie d'un couple, celui de l'autre membre du couple sont recueillis par écrit* "

**Art L. 2141-1 (loi 2011-814 du 7 juillet 2011) mis en application par le décret no 2015-1281 du 13 octobre 2015 relatif au don de gamètes** – « *Lorsqu'il est majeur, le donneur peut ne pas avoir procréé. Il se voit alors proposer le recueil et la conservation d'une partie de ses gamètes ou de ses tissus germinaux en vue d'une éventuelle réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une assistance médicale à la procréation, dans les conditions prévues au titre IV du livre 1er de la deuxième partie. Ce recueil et cette conservation sont subordonnés au consentement du donneur.* »

**Arrêté du 24 décembre 2015 (article L.2141-1 du code de la santé publique)**

*« le donneur n'ayant pas procréé se voit proposer le recueil et la conservation d'une partie de ses gamètes en vue d'une éventuelle réalisation ultérieure, à son bénéfice, d'une assistance médicale à la procréation »*

*« Dans le cadre du don d'ovocytes consenti par une donneuse n'ayant pas procréé et qui souhaite conserver une partie de ces ovocytes à son bénéfice, le nombre d'ovocytes matures recueillis conditionne la répartition des ovocytes entre le don et la conservation au bénéfice de la donneuse. Dans cette situation, les ovocytes sont décoronés après leur prélèvement de façon à connaître le nombre d'ovocytes matures recueillis et permettre l'application des règles de répartition suivantes: « – jusqu'à 5 ovocytes matures obtenus, tous les ovocytes sont destinés au don et la conservation au bénéfice de la donneuse n'est alors pas réalisée: « – de 6 à 10 ovocytes matures obtenus, au moins 5 ovocytes matures sont destinés au don; « – au-delà de 10 ovocytes matures obtenus, au moins la moitié des ovocytes matures est dirigée vers le don. »*

[Retour au sommaire](#)

### Quelles sont les conditions du don d'ovocyte?

- Le don est volontaire et réalisé librement sans pression d'aucune sorte.
- Le don est gratuit, comme le sont les dons de sang, de moelle et les dons d'organes. La loi interdit toute rémunération en contrepartie du don d'ovocytes.
- Les donneuses bénéficient de la prise en charge de tous les frais occasionnés par le don (traitement de stimulation, examens, consultations, hospitalisation, transport, perte de temps de travail si besoin).
- Le don est anonyme : un code est utilisé pour l'identification de la donneuse
- Donneuses et receveuses ne peuvent connaître leurs identités respectives.
- L'enfant né d'un don d'ovocytes ne peut avoir connaissance de l'identité de la donneuse.

#### Ce que dit la Loi :

**Art. L665-13 :** "Aucun paiement, quelle qu'en soit la forme, ne peut être alloué à celui qui se prête au prélèvement d'éléments de son corps ou à la collecte de ses produits..."

**Art L665-14 :** "Le donneur ne peut connaître l'identité du receveur, ni le receveur celle du donneur. Aucune information permettant d'identifier à la fois celui qui a fait don d'un élément ou d'un produit de son corps et celui qui l'a reçu, ne peut être divulguée. Il ne peut être dérogé à ce principe d'anonymat qu'en cas de nécessité thérapeutique."

[Retour au sommaire](#)

### Quels sont les examens médicaux pratiqués chez la donneuse ?

Le bilan comporte :

- Un bilan gynécologique afin de s'assurer du bon fonctionnement des ovaires et de l'absence de contre-indications à la stimulation de l'ovulation et à la ponction d'ovaires : examen gynécologique, échographique et bilan hormonal
- Un bilan génétique avec consultation à la recherche d'antécédents de maladies génétiques transmissibles dans la famille et réalisation par prise de sang d'un caryotype, à la recherche d'anomalies chromosomiques transmissibles.
- Un bilan pré-anesthésie nécessaire avant toute ponction d'ovaire
- Un entretien avec le(a) psychologue du service est proposé (obligatoire pour les donneuses sans enfant).
- Un examen biologique comprenant :
  - La détermination du groupe sanguin
  - Une recherche d'infections transmissibles (syphilis, hépatites B et C, HIV, HTLV, CMV). Un second contrôle des maladies infectieuses est réalisé environ 10 jours avant le prélèvement d'ovocytes et le don ne pourra être utilisé que si les résultats sont négatifs pour le VIH, la syphilis, les hépatites B et C. Pour le CMV le don peut être utilisé si la recherche d'anticorps traduisant une immunisation ancienne est positive au moment du don ou si aucun anticorps contre le CMV n'est retrouvé au moment du don.

#### Ce que dit la Loi :

*Décret Art R 1211-26 du 26 juin 2004*

*Le praticien est tenu de faire effectuer une deuxième recherche des marqueurs biologiques d'infection et lorsque cela est techniquement possible, d'infectivité pour les affections suivantes :*

1. Infection par les virus VIH 1 et 2 ;
2. Infection par les virus des hépatites B et C ;
3. Infection par le cytomegalovirus lorsque le premier dépistage s'est révélé négatif

*En cas de don d'ovocytes, le praticien fait effectuer la deuxième recherche le jour du début du traitement de la stimulation ovarienne préalable au don.*

*Dans le cas où l'un ou plusieurs des résultats des recherches mentionnées, au présent article sont positifs, les spermatozoïdes ou les ovocytes ne peuvent être cédés ou, le cas échéant, l'embryon ne peut être transféré*

[Retour au sommaire](#)

### Quelles sont les démarches pour donner ses ovocytes ?

La donneuse prend rendez vous au CECOS le plus proche de son domicile.

Elle est accueillie par une **équipe professionnelle** habituée au don, qui met tout en œuvre pour répondre à ses questions et faciliter sa démarche.

Plusieurs consultations préalables sont nécessaires avant de réaliser le don d'ovocytes proprement dit :

- consultation avec le médecin coordonnateur du centre qui donnera toutes les informations sur la réalisation du don,
- consultation avec le gynécologue qui réalisera la ponction d'ovaire,
- consultation avec l'anesthésiste qui sera présent au moment de la ponction,
- consultation avec le généticien,
- entretien avec la psychologue.

Toutes ces consultations sont réalisées sur une ou deux demi-journées, en fonction des disponibilités de la donneuse.

- Une prise de sang est également réalisée au cours de ces consultations

Deux à trois mois sont habituellement nécessaires entre le premier entretien et la réalisation du don.

### Combien de fois une donneuse peut-elle donner ?

La plupart des donneuses ne font qu'un seul don, mais il est possible de réaliser un deuxième don quelques mois plus tard.

Une ponction d'ovocytes permet en moyenne le recueil d'une dizaine d'ovocytes qui peuvent être répartis sur 2 ou 3 receveuses, et dans ces conditions, une grossesse est habituellement obtenue.

### Ce que dit la Loi :

**Art L. 1244-4 (loi n°2004-800 du 6 août 2004)** *"Le recours aux gamètes d'un même donneur ne peut délibérément conduire à la naissance de plus de dix enfants".*

### Quelles sont les étapes du don ?

#### Les consultations préalables

**L'information** : lors d'un premier rendez-vous, si possible avec son compagnon, la donneuse rencontre un médecin du CECOS cet entretien permet d'aborder toutes les questions relatives au don, y compris l'ensemble des modalités pratiques.

**Le consentement** : la donneuse doit signer un consentement ainsi que son compagnon, si elle est en couple

**Les examens médicaux** : La donneuse informe le médecin de son état de santé et de ses antécédents personnels et familiaux

**Lors de ce premier rendez-vous, un prélèvement sanguin est réalisé pour la détermination des sérologies (dépistage de certaines infections), de l'analyse des chromosomes (caryotype) et du groupe sanguin**

Les autres consultations (psychologue, anesthésiste) sont ensuite organisées en fonction des disponibilités de la donneuse

*Lorsque toutes les consultations ont été réalisées, et les résultats des prises de sang reçus, le dossier est revu dans sa globalité par l'équipe pluridisciplinaire. En cas d'absence de contre-indications au don, le traitement de stimulation de l'ovulation sera prescrit, traitement adapté à chaque donneuse en fonction des résultats de son bilan.*

*Documents à apporter lors du premier rendez-vous :*

- Carte d'identité
- Livret de famille
- Carnets de santé des enfants

#### Le cycle du don d'ovocytes

Les ovocytes sont prélevés au moment de l'ovulation. Spontanément cette ovulation se produit sur un seul follicule ; pour augmenter l'efficacité du don d'ovocytes, une stimulation hormonale permet la maturation finale de plusieurs follicules et plusieurs ovocytes pourront ainsi être prélevés :

**1 - la stimulation de l'ovulation** consiste en injection d'hormones tous les jours pendant une douzaine de jours. Ces injections sous-cutanées sont effectuées en soirée (17h-20h) par une infirmière à domicile ou par la donneuse elle-même : elles sont très simples à réaliser et sont pratiquement indolores (une infirmière ou une sage-femme de l'équipe peut donner des informations à la donneuse sur la pratique de ces injections).

Cette stimulation est très souvent précédée d'une phase de mise au repos des ovaires d'une durée de 15 à 20 jours.

Cette stimulation nécessite une surveillance car les ovaires de chaque femme peuvent réagir différemment au même traitement et aux mêmes doses, le but de la stimulation étant d'obtenir une réponse modérée (environ 10 follicules sur les 2 ovaires). La surveillance consiste en un examen échographique (pour mesurer le nombre et la taille des follicules) et une prise de sang pour doser une hormone ovarienne, l'œstradiol. Habituellement 3 contrôles sont effectués pendant le cycle, et permettent ainsi d'ajuster le traitement en fonction des résultats.

- à la fin de la stimulation hormonale, lorsque les follicules paraissent « mûrs » sur les ovaires, l'ovulation peut être déclenchée par une dernière injection réalisée le soir. L'ovulation surviendra 36h plus tard, soit le surlendemain au matin, et le prélèvement d'ovocytes sera réalisé juste avant l'ovulation.

#### **Effets secondaires et Risques liée à la stimulation de l'ovulation :**

Les effets secondaires sont minimes et n'empêchent pas de mener une vie normale : ce peut être : des petites bouffées de chaleur ou de petits saignements en fin de mise au repos des ovaires, une petite sensation de pesanteur liée à la taille des ovaires à l'approche de l'ovulation.

Les risques liés à la stimulation sont de deux ordres :

- c'est une réponse inadéquate des ovaires à la stimulation hormonale :

- soit une réponse insuffisante : la présence d'au moins 3 follicules est nécessaire pour réaliser une ponction d'ovaire, et dans le cas contraire le cycle est habituellement annulé
- soit une réponse excessive: on observe de très nombreux follicules sur les ovaires, follicules qui vont grossir au moment de l'ovulation : c'est le risque de l'hyperstimulation ovarienne, avec des douleurs parfois importantes, et des complications possibles qui peuvent nécessiter une hospitalisation. Une bonne surveillance de l'ovulation permet de limiter ce risque.

- c'est la grossesse: la stimulation de l'ovulation entraîne la présence de nombreux follicules et une grossesse est donc possible, avec en plus un risque de grossesses multiples. Les rapports sexuels doivent donc être protégés pendant cette période.

#### **2- Le prélèvement des ovocytes**

La ponction des ovaires est effectuée à l'aide d'une sonde d'échographie endovaginale qui permet de bien visualiser les follicules. Chaque follicule est ponctionné et l'ovocyte est aspiré. C'est un geste précis, simple, mais qui cependant nécessite une petite anesthésie (locale, générale, voir l'hypnose)

Cette ponction est donc une petite intervention qui nécessite une hospitalisation habituellement d'une journée (les donneuses rentrent le matin à jeun, et ressortent dans l'après-midi)

Quelques complications, exceptionnelles, peuvent survenir. En dehors de celles liées à l'anesthésie, ce peut être des complications infectieuses (abcès de l'ovaire ou péritonite) qui répondent très bien à l'antibiothérapie, ou hémorragiques (saignement vaginal, hémopéritoine) habituellement sans conséquences.

Dans les suites de la ponction, les ovaires restent sensibles pendant environ 48h, et il est conseillé le repos à la maison pendant cette période. La donneuse peut reprendre ensuite une vie normale et aura ses règles 14 jours plus tard.

#### **Comment sont attribués les ovocytes?**

Dès le début de la stimulation de la donneuse, c'est-à-dire quatre semaines avant le don proprement dit, celle-ci est attribuée à 2 ou 3 receveuses, en tenant compte d'une part de la liste d'attente, mais aussi si possible de certains critères morphologiques ou biologiques, le but étant de ne pas introduire de caractères physiques très discordants entre l'enfant à venir et le couple receveur:

- l'origine ethnique est le critère primordial
- Les principales caractéristiques morphologiques comme la couleur de la peau, des cheveux, des yeux.
- Le groupe sanguin (A, B, O et rhésus) lorsque cela est possible

Il est tenu compte, dans la mesure du possible, aussi bien des caractéristiques de la femme que de celles de son conjoint. Cependant l'appariement strict est souvent impossible et une homologie parfaite est totalement illusoire. Il suffit d'examiner avec attention une carte de groupe sanguin pour noter le nombre important de sous-groupes sanguins qui à l'évidence ne pourraient jamais être pris en compte.

**Quelles garanties offre le CECOS ?**

Les CECOS sont des centres autorisés par l'Agence Régionale de Santé et cette autorisation est renouvelable tous les 5 ans.

Tous les CECOS regroupés en Fédération appliquent des règles de fonctionnement communes.

Toutes les précautions sont prises pour que les informations recueillies concernant le donneur ne soient pas accessibles : Anonymisation des dossiers

Stockage des informations identifiantes dans une armoire forte (dont le code n'est connu que des personnes autorisées, et située dans une pièce sécurisée).

**Pourquoi les CECOS cherchent-ils toujours de nouvelles donneuses?**

La demande de dons d'ovocytes est importante en France, et cette demande ne fait qu'augmenter depuis de nombreuses années. (Ceci est lié à l'augmentation de l'âge des femmes pour avoir leur premier enfant)

Il est donc nécessaire d'ajuster l'offre de don à la demande, en augmentant aussi le nombre de donneuses, et ceci d'autant plus que chaque donneuse ne fait habituellement qu'un don qui permettra la naissance d'un enfant.

De plus seulement 2/3 des candidates au don seront retenues, des contre-indications médicales ou génétiques pouvant conduire à une exclusion du don.

*Donner ses ovocytes est un acte généreux.*

*Votre solidarité aidera au bonheur des couples en leur permettant de devenir parents*

**La Fédération**

[Soutenir la Fédération des Cecos](#)

[Je veux être donneur](#)

[Je veux être donneuse](#)

[Je veux préserver ma fertilité](#)

**Le site**

[Plan du site Web](#)

[Annuaire des Cecos](#)

[Actualités](#)

[Questions Fréquentes](#)

**Mes informations**

[Nous contacter](#)

[Mentions légales](#)

[S'identifier](#)